

MAIRIE
DE
SAINT-BONNET-LE-BOURG

PUY-DE-DÔME
63630
Téléphone : 04 73 72 50 27



Procès-verbal
De la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU MARDI 24 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

Présents : Aurélie BLANCHARD, François CAYLUS, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Nelly GRANGE, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Laurent MISSONIER, Morgan MOINGS, Martine POURRAT, Manon TOUZET

Procuration :

Absents :

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- Délégation au Maire par le Conseil Municipal
- Délégation du Maire aux Adjointes
- Commissions
- Nominations de référents
- Permanences mairie

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur MAGAUD Daniel est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 20 mars est approuvé à l'unanimité.

Délégation au Maire par le Conseil Municipal

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et au vu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour la durée de son mandat.

Délégation du Maire aux Adjointes

Vu l'article L.212-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal afin de permettre une bonne administration de l'activité communale et assurer une parfaite continuité du service public, Madame le Maire délègue :

- 1^{ère} adjointe : administration et finances
- 2^{ème} adjoint : gestion des travaux, des bois et forêts et de l'eau et assainissement
- 3^{ème} adjointe : gestion des affaires sociales, enfance et familles, et des listes électorales

Madame le Maire propose aux élus de donner délégation à un conseiller municipal afin de seconder le 2^{ème} adjoint pour la commission travaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas donner de délégation à un conseiller avec :
6 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions

Indemnités du Maire et des Adjointes

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités versées au maire et aux adjoints,

Considérant que l'indemnité de fonction du Maire d'une commune de moins de 500 habitants ne doit pas excéder 28.1% de l'indice brut terminal de la fonction publique : au 1^{er} janvier 2026-1027

Considérant que l'indemnité de fonction des adjoints d'une commune de moins de 500 habitants ne doit pas excéder 10.89% de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} janvier 2026-1027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe **l'indemnité du Maire à 18%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fixe **l'indemnité du 1^{er} adjoint à 9%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fixe **l'indemnité du 2^{ème} et 3^{ème} adjoint à 7%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Décide que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement à compter du 20 mars 2026.

Commissions

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de former des commissions communales destinées à étudier les questions soumises au conseil,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et la préparation des décisions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer les commissions communales suivantes :

➤ Commission CCAS

- Présidente : Martine POURRAT
- Membres :
Aurélie BLANCHARD, Elyane CONVERT, Manon TOUZET, Maryse MONTEL
Christine FAYE, Ludmilla CAYLUS

- **Commission affaires sociales (Personnes âgées et/ou vulnérables, enfance et familles)**
 - Présidente : Christine FAYE
 - Membres :
Aurélie BLANCHARD, Manon TOUZET, Nelly GRANGE

- **Commission d'appel d'offres**
 - Présidente : Véronique HAUVILLE
 - Titulaires : Martine POURRAT, Daniel MAGAUD, Christine FAYE , François CAYLUS,
 - Suppléants : François CAYLUS, Christophe COURTINE, Manon TOUZET

- **Commission urbanisme / PLU**
 - Présidente : Véronique HAUVILLE
 - Membres PLU :
Martine POURRAT, Christine FAYE
 - **Aménagement du Bourg** : Responsable : Nelly GRANGE
 - Membres :
Manon TOUZET, Morgan MOINGS, Elyane CONVERT, Catherine RICOUX

- **Commission bois forêt**
 - Président : Daniel MAGAUD
 - Membres :
Christine FAYE, François CAYLUS, Laurent MISSONIER

- **Commission travaux**
 - **Voirie et signalétique** : Responsable : Christophe COURTINE,
Daniel MAGAUD
 - **Salle des fêtes** : Responsable : Véronique HAUVILLE,
Martine POURRAT, Christine FAYE, François CAYLUS, Christophe COURTINE, Daniel
MAGAUD
 - **Bâtiments communaux** : Responsable : Véronique HAUVILLE
Martine POURRAT, Christine FAYE, François CAYLUS, Christophe COURTINE, Daniel
MAGAUD

- **Commission communication**
 - **Site internet** : Responsable : Nelly GRANGE, Manon TOUZET
 - **Panneau Pocket** : Responsable : RICOUX Catherine
 - **Petit journal** : Responsable : RICOUX Catherine
Membres : Manon TOUZET, Christine FAYE, Dominique HAUVILLE,
Nadine BAYLE, Ludmilla CAYLUS, Martine POURRAT
 - **Evènementiel** : Responsable : Catherine RICOUX

- **Commission location bâtiments publics**
 - Salle des fêtes : Responsable : Christophe COURTINE
 - Logements saisonniers : Martine POURRAT, Véronique HAUVILLE, Manon TOUZET

Nominations de référents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection, de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune de différents organismes.

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées :

Pour être représenté au Secteur Intercommunal d'Energie TE63 :

- A été élu **délégué titulaire** : COURTINE Christophe
- A été élu **délégué suppléant** : MISSONIER Laurent

Pour être représenté au Parc Livradois Forez :

- A été élu **déléguée titulaire** : HAUVILLE Véronique

Pour être représenté aux Communes Forestières :

- A été élu **délégué titulaire** : MAGAUD Daniel
- A été élu **délégué suppléant** : MISSONIER Laurent

Pour être représenté à la SAFER :

- A été élu **déléguée titulaire** : FAYE Christine

Permanences mairie

Madame le Maire ainsi que les élus constatent que la permanence de mairie des vendredis de 16h00 à 18h00 est très peu fréquentée par les administrés.

Le Conseil Municipal, après réflexion, décide de changer le jour de la permanence du vendredi.

A partir du 04 mai 2026, les permanences de mairie seront ouvertes au public :

Le mardi de 10h00 à 12h00

Le jeudi de 16h à 18h00

Les administrés peuvent prendre rendez-vous pour rencontrer Madame le Maire ou ses adjoints, en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

Divers

Pompiers

Madame le Maire informe les élus que le Chef de la caserne des pompiers de Saint-Germain l'Herm souhaite présenter aux (nouveaux) élus le fonctionnement du centre de secours de St Germain l'Herm, afin de faire comprendre les besoins et les difficultés que les pompiers rencontrent, et surtout d'expliquer comment la commune peut leur venir en aide.

Les élus acceptent une rencontre à un prochain conseil municipal.

Fin de la séance à 23h20

Véronique HAUVILLE,
Maire



Daniel MAGAUD
Secrétaire de séance

